

Compte-rendu du Conseil Municipal **Du 7 février 2022**

Convocation : 31/01/2022

Étaient présents : Martine BESSIERE, Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Jean SALVAN, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Christiane LUTRAND, Martine BATUT.

Absents : Jennifer GASC, pouvoir à Laurence LAURENT.
Sébastien LAURENT, pouvoir à Christophe CLAMENS.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Intervention de Monsieur Patrick ARNAL de l'ONF:

Présentation de la gestion des coupes de bois en forêt sectionale. Calendrier de réalisation des ventes de bois sur pied.

2°) Délibération pour la coupe de bois 2022 :

Présentation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2022. Le martelage sera réalisé en présence de Mme le Maire ou de son représentant. La vente sera réalisée sous forme de Vente de Bois sur Pied.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

3°) Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2021.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du montant total des indemnités perçues par Mme le Maire et ses adjoints au cours de l'année 2021. Pas d'observations particulières par le conseil municipal.

4°) Demande de régularisation de l'emprise de la propriété de Mme Odile TOURRETTE et prix de vente des chemins aliénés :

Dans le cadre de projets personnels, Mme Odile TOURRETTE a constaté que l'emprise de sa cour comprenait une portion de chemin rural au lieu-dit Le Duc. Ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'inclure l'aliénation de cette portion de chemin dans l'enquête publique prévue pour 2022.

Validation de la mise à l'enquête publique de cette portion de chemin à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal précise que le prix de vente des chemins qui seront aliénés suite à l'enquête est fixé à 0.25€/m². Approbation à l'unanimité des membres présents.

5°) Demande de subvention DETR 2022 – Voirie locale :

Validation de la demande de subvention pour deux dossiers dans le cadre de la DETR 2022 - Voirie locale, à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux envisagés :

- 1. Réparation des dégâts causés par les intempéries à la voirie communale,**
- 2. Travaux d'investissement sur la voirie locale : Mise en sécurité du bourg.**

Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Demande de subvention DETR 2022 – Bâtiments communaux ne donnant pas lieu à perception de loyers :

Validation de la demande de subvention pour trois dossiers dans le cadre de la DETR 2022 – Bâtiments communaux ne donnant pas lieu à perception de loyers, à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux envisagés :

- 1. Accessibilité de la Mairie**
- 2. Entretien et mise hors d'eau de l'église**
- 3. Mise en sécurité de la salle des fêtes**

Approbation à l'unanimité des membres présents.

7°) Délibération pour la vente de la « ruine » sous la propriété de M. Régis CHARDAIRE :

Une proposition a été faite au Conseil Municipal par Régis CHARDAIRE en vue d'acheter la « ruine », parcelle cadastrée section A n°337 se trouvant sous sa propriété. Offre faite à 3 000€.

Après en avoir délibéré, l'offre de M. Régis CHARDAIRE a été approuvée par 8 voix POUR et 3 voix CONTRE.

La séance est levée à 23h00.